

Séance du 26 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION N° CS 2007-09-7

Sous-Préfecture de CORTE

- 5 OCT. 2007

OBJET : COTISATIONS 2007.

ACCUSE DE RÉCEPTION

			L'an deux mil sept, le 26 Septembre à 10 Heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	28	28	

MM : François TATTI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, Dominique MATRAGLIA, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Pierre Régis GONSOLIN, Gilbert DINI, Jean Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Maurice PARIGGI, Antoine GREANI, Pierre Paul DEGORTES, José GIANILY, Eugène BETTELANI, Jean Baptiste GIFFON, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Joseph CESARI, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean Pierre GIORDANI.

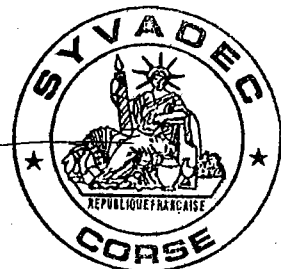
Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON.

Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, René DOMINICI, Henri SISCO, Hyacinthe MATTEI, Xavier POLI, Charles VIVIANI, Georges MELA, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.

Mesdames :

Messieurs :

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du : 5/10/2007. Le Président du SYVADEC
MM. Pierre GUIDONI		
18 SEPTEMBRE 2007		
18 SEPTEMBRE 2007		



OBJET : Cotisations 2007.

Monsieur François TATTI propose que l'appel à cotisations se fasse par trimestre. Il informe le Comité Syndical de la participation financière envisagée au titre de l'année 2007 sur le 4^{ème} trimestre des EPCI au Syndicat mixte. Il précise que le principe de « péréquation » sera appliqué dès 2008, mais que pour la fin de cette année les cotisations soient différenciées comme le précise le tableau suivant :

EPCI	Tonnage Prévisionnel 4 ^{ème} Trimestre	Montant de la participation par tonne résiduelle	Montant appelé pour le trimestre
CC haute Vallée de la Gravona, CC Prunelli	826	160 €	132 160.00 €
CC Cap Corse	646	150 €	96 900.00 €
CC du Centre Corse	1725	120 €	207 000.00 €
CC Ile Rousse, CC 5 Pieve	1261	102 €	128 622.00 €
CC Calvi-Balagne	2000	100 €	200 000.00 €
Communauté d'Agglomération Bastiaise	7089	92 €	652 188. 00€
SITDESC, CC Taravo, 2 Sorru	2561	82 €	210 002.00 €
Syndicat Cruzzini, CC Alta Rocca, Casinca, Sartenais Valinco	3084,5	70 €	215 915.00 €

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :
28 membres présents,
A l'unanimité,

Sous-Préfecture de CORTE
- 5 OCT. 2007

ACCUSE DE RÉCEPTION

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'appel des cotisations par trimestre,
- Approuve le montant des cotisations « **adhérents** » pour l'année 2007 comme indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 26 Septembre 2007
Extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT DU SYVADEC

François TATTI

